



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Réunion du Comité de direction du **MERCREDI 21 DECEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le vingt et un décembre à quinze heures, l'Office du Tourisme Cœur de Béarn, régulièrement convoqué, s'est réuni au bureau d'Orthez, sous la présidence de Monsieur Christian LOMBART, son président.

Date de la convocation : 08/12/22 - Nombre de membres convoqués : 14 titulaires - Quorum à 8 membres

Etaient présents :

Collège élus : Monsieur Gérard DUCOS, Madame Nathalie DUPLEIX, Monsieur Jean-Pierre ESCOUTELOUP, Madame Céline LEMBEZAT, Monsieur Christian LOMBART

Collège représentants professionnels : Monsieur Didier CORRE, Madame Delphine CHERITI, Madame Gisèle BORDENAVE, Monsieur Jean-Bernard LACAVE

Etaient excusés :

Madame Valérie CAMPAGNE IBARCQ, Monsieur Frédéric GOUAILLARDOU, Madame Rebecca JACKSON

Membres participants à la réunion : 09

Soit nombre de suffrages exprimés : 09

Objet : Budget Primitif 2022 : décision modificative n°3

Les membres du comité de direction ont reçu avec la convocation le tableau de présentation du projet de la décision modificative n°3.

La proposition de décision de modification présentée fait apparaître **POUR LA PARTIE FONCTIONNEMENT :**

En RECETTE de fonctionnement :

Au chapitre 70 : Ventes de Produits

Compte 7062.2 : Prestation en option, partenaires commerciaux : -150€ : il avait été budgétisé 2 prestations or 1 seule a été demandée

Compte 707 : Boutique : -3 000€ : baisse due à une réduction de commande collectivités des coffrets cadeaux de fin d'année

Compte 70882 : Commissions sur vente : + 800€ : augmentation suite au concert de Nadau à Orthez

Compte 7088 : Autres produits d'activité annexe : + 6 285€ : recettes commerciales d'accueil des groupes, des ventes de séjours packagés pour individuels réalisés à l'automne (notamment vente d'un séjour packagé pour individuels lors du week-end portes ouvertes en Jurançon : 9 séjours pour 26 pax accueillies pour un CA total de : 3 574€)

Au chapitre 013 : Atténuation de charges

Compte 6419 : remboursement sur rémunération du personnel : + 100€ : fin de remboursement d'activité partielle au début 2022 suite covid

Compte 6459 : Remboursement charges sécurité sociale et prévoyance : + 2 000€ : remboursements d'arrêts maladie au 19/12/22

Soit une Décision Modificative en RECETTES de fonctionnement de : + 6 207,50€

Qui ramène à un budget de 650 278,72€

En DEPENSE de fonctionnement :

Au chapitre 011 : Charges à caractère général :

Afin d'abonder le compte 012 pour financer les sommes supplémentaires à la taxe sur les salaires et les augmentations des différentes charges salariales, il est proposé un réajustement des comptes suivants, faisables car en fin d'exercice :

Compte 6041 Editions : -3 000€

Compte 6042.1 : prestations de services activités commerciales : permet de financer les prestations intégrées à nos produits touristiques (hébergements, repas, visites...) vues en recettes : + 5 500€

Compte 6061 : Fournitures non stockable : - 500€

Compte 6063 : Fournitures d'entretien et petit équipement : -500€

Compte 6063 : Fournitures de bureau : +350€

Compte 6063 : Carburants : -800€

Compte 607 : achat de marchandises : - 2 000€

Compte 611 : Sous-traitance paies : -300€

Compte 61551 : Entretien et réparation matériel roulant : -700€

Compte 6231 : Annonces et insertions : -1 000€

Compte 6236 : Catalogues et imprimés : + 100€

Compte 6238 : Divers publicité : - 4 500€

Compte 6251 : Voyages et déplacements : -700€

Compte 637 : Autres impôts : -500€

Soit un total de : - 8 400€

Au chapitre 012 : Charges du personnel

645 : Charges : + 14 607.50€ : concerne le solde de la taxe sur les salaires de 2022 ainsi que les augmentations des différentes charges salariales

Soit un total de : + 14 607.50€

Soit une Décision Modificative en DEPENSE de fonctionnement de : + 6 207,50€

Qui ramène à un budget de 650 278,72€

Cette Décision Modificative n'impacte pas la partie investissement

Le comité de direction, après en avoir délibéré à l'unanimité **soit 09 voix POUR,**

ADOpte la décision modificative n°3

ET CHARGE la directrice de son exécution.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

**Le Président
Christian LOMBART**



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Pau le :

Nombre de document joint : 2